



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE GESTION DES COMPETITIONS

REUNION DU 01 FEVRIER 2024

Présidence : Daniel Alexandre

Participant : Céline Mode, Laurent Marandel, Thomas Poulain, Bernard Boschini, Stéphane Czwakiel, Norman Saivet, Pierrick Catoire, Christophe Rouyer, Jean-Marie Wiehl

Invité : René Molle

FORFAIT COUPE

Du 28 JANVIER 2024
Coupe Chauvin Lesoeurs
Match n°27695053
OIRY US/CHALONS FCO

La commission prend connaissance du mail de Châlons FCO l'informant de son forfait pour le match en référence.

En conséquence, la commission décide de donner match perdu par forfait à l'équipe de Châlons FCO en application de l'article 159/4 des RG de la FFF et homologuera les délais d'appel écoulés, le résultat suivant :

Châlons FCO (0 but) – Oiry US (3 buts)
Oiry qualifié pour le tour suivant

Droits administratifs de 30€ au débit du club de Châlons FCO

FORFAIT GENERAL

La commission prend connaissance du mail de Châlons FCO l'informant de son forfait général pour son équipe séniors évoluant dans le Championnat D1.

Droits administratifs de 70€ au débit du club de Châlons FCO selon l'article n°13 du DMF - Forfaits

CLUBS DEBITEUR

La Commission, considérant que les clubs suivants n'ont pas régularisé, à la date du 31 janvier 2024, leur situation financière du 30/06/2023 et que le DMF n'est pas saisi d'une demande d'échéancier.

Pour ces motifs, la commission décide les sanctions sportives suivantes pour :

AS Val de Livre (551207), Sézanne Futsal (560365), Celtic Reims (590594) et FC Heitz l'Eveque (864263) :

- Moins 5 points (-5 points) sur le classement final de l'équipe du Championnat de District la plus élevée
- Suspension immédiate de participation aux Coupes Départementales à compter du 1^{er} février
- Refus d'engagement dans les compétitions de District Marne de Football pour la saison 2024/2025.

Inside (560883) :

- Moins 5 points (-5 points) sur le classement final de l'équipe du Championnat de District la plus élevée,
- Suspension immédiate de participation aux Coupes Départementales à compter du 1^{er} février 2024.

TIRAGE DES DIFFERENTES COUPES

La réunion de ce jour a pour objet le tirage du prochain tour du **Challenge E. Collinet** qui aura lieu **le 18 février 2024**.

La Commission a été obligée soit de reporter ou d'avancer à des dates différentes pour certaines équipes au vu des matchs non joués.

Club recevant

Caillot
Châlons FCO

Club visiteur

Vitry le François
Bétheny

Le 21 février 2024 à 19h00 pour les équipes suivantes :

Club recevant**Club visiteur**

Epernay
Murigny

Côte des Blancs
Cormontreuil

Le 11 Février pour les équipes suivantes :

Club recevant**Club visiteur**

Reims Ste Anne 2
Nord Champagne
Tinkeux
Fagnières

Cerny Berru
Neuville
Reims Christo
Sezanne SC

Un point sera effectué sur les clubs débiteurs après avoir été relancés.

La réunion de ce jour a pour objet le tirage du prochain tour de **la Coupe Chauvin-Lesoeurs** qui aura lieu **le 11 février 2024**.

Club recevant**Club visiteur**

Vitry FC2
Fagnières

Gueux
Reims Ste Anne 3

Exempts : Courtisol, Oiry, St Brice Courcelles, Entente Rémoise, Côteaux Sud, Reuil

La réunion de ce jour a pour objet le tirage du prochain tour de **la Coupe FPS & Toma Intérim** qui aura lieu **le 11 Février 2024**.

Club recevant**Club visiteur**

Neuville
Reims Athlétic
Prunay
Exempt : Muizon

Olympic FC ou Marolles
Compertrix
St Brice Courcelles

La réunion de ce jour a pour objet le tirage du prochain tour de **la Coupe Groupama U16** qui aura lieu **le 10 Mars 2024**.

Club recevant**Club visiteur**

Côte des Blancs
Fagnières
Sillery
Courtisol
Gueux
Reims Ste Anne
Taissy
Avize

Montmirail
Sézanne
Fismes
Christo
Côteaux Sud
Côte des Noirs
Bétheniville
Neuville

La réunion de ce jour a pour objet le tirage du prochain tour de **la Coupe Planet Elec U14** qui aura lieu **le 09 Mars 2024 pour les équipes suivantes** .

Club recevant	Club visiteur
Courtisol	Stade de Reims
Oiry	Muizon
Reims Ste Anne	Mourmelon
Côte des Blancs	Witry les Reims
Montmirail	Argonnes

Et pour les équipes suivantes le 02 Mars 2024

Club recevant	Club visiteur
Fismes	Bazancourt
Taissy	St Martin
Gueux	Cernay

PROCEDURE D'APPEL

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football (article 190 du RG de la FFF) et ce, dans les délais de deux jours pour Challenge et les diverses coupes à compter du lendemain de la publication sur le site internet du District Marne ([http : //marne.fff.fr](http://marne.fff.fr)) et dans les délais de sept jours pour le Championnat à compter du lendemain de la publication sur le site internet du District Marne ([http : //marne.fff.fr](http://marne.fff.fr)) par envoi recommandé au District Marne 8 rue Henri Dunant 51200 Epernay ou par voie électronique : COMPETITIONS@MARNE.FFF.FR.

DIVERS

Un groupe de travail va être constitué par le Président du District, Monsieur René Molle, avant le 1^{er} mars afin de revoir les règlements et statuts pour les différentes coupes et championnats.

Prochaine réunion prévue le 12 février 2024 à 17h00

Le Président
D.ALEXANDRE



Le Secrétaire
C.MODE

